



Dois je déclarer mes enfants

Par **fabricemaelisa**, le **20/02/2017** à **21:17**

Bonsoir,

Je suis séparé depuis 2014 et je souhaiterais savoir si je devais déclarer mes enfants sur mon avis d'imposition sur le revenu sachant qu'ils vivent chez leur mère et qu'aucun jugement n'a été donné pour le moment en espérant que se soit fait cette année. Les enfants je les ai reconnu.

Par **cocotte1003**, le **21/02/2017** à **07:47**

Bonjour, si les enfants vivent chez leur mère, c'est à elle de les déclarer. Sur votre avis d'imposition, vous déclarez la pension que vous donner pour leur éducation, sauf bien sur accord amiable entre vous, cordialement